



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 juin 2026

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 060-216004341-20260626-DELIB60_26-DE

S²LO

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frank DERUEM, Maire,

PRESENTS :

Monsieur DERUEM ; Madame ROBAS ; Monsieur DOURLLEN ; Madame COURBON ; Monsieur CARBONARO ; Madame PELTIER, Monsieur BOITEZ, Madame WIOLAND-MARCHI ; Monsieur GUETROT ; Madame N. FLAMME ; Monsieur LUC ; Madame BARUMBWA ; Monsieur ARDENOIS ; Madame DESIR ; Monsieur FOUSSARD ; Madame TRAORE ; Monsieur MEUCCI ; Madame DEaubonne ; Madame MC. FLAMME, Monsieur CHUETTE ; Madame DOURLLEN ; Monsieur VERCOUSTRE ; Madame AMIRAT ; Monsieur LTEIF ; Madame BRETON ; Madame CORFMAT ;

POUVOIRS :

Monsieur OLIVIER, pouvoir à Monsieur GUETROT ;

ABSENTS :

Monsieur PARMENTIER ;
Madame BIONAZ ;

Objet : Adoption du contrat de location de la salle des fêtes et des conditions d'utilisation

La location de la salle des fêtes engendre la signature d'un contrat de location auquel est annexé le règlement d'utilisation. En février 2026, le contrat de location a été modernisé et adopté par le Conseil Municipal.

Ici, il s'agit de modifier le montant de la caution en cas de location.

Le montant de la caution était, jusqu'alors, égal au montant de la location soit sous-proportionné quand une location est de faible montant. La caution est une garantie contre les dégâts qui pourraient être causés et ces derniers peuvent être élevés. Il est proposé au conseil de fixer le montant à 450 € et de valider la modification dans la convention de location.

Le rapport de Monsieur Le Maire entendu, le Conseil Municipal ,

Délibère

Article 1 : FIXER le montant de la caution de la salle des Fêtes Alain Bashung à 450 € et MODIFIER le contrat de location en ce sens

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	60/26
Date de convocation :	15 juin 2026
Nombre de membres en exercice :	29
Nbre de membres présents ou représentés :	27
Nbre de membres absents :	2
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0
Adoptée à l'unanimité	

La secrétaire de séance,

Isabelle DESIR

